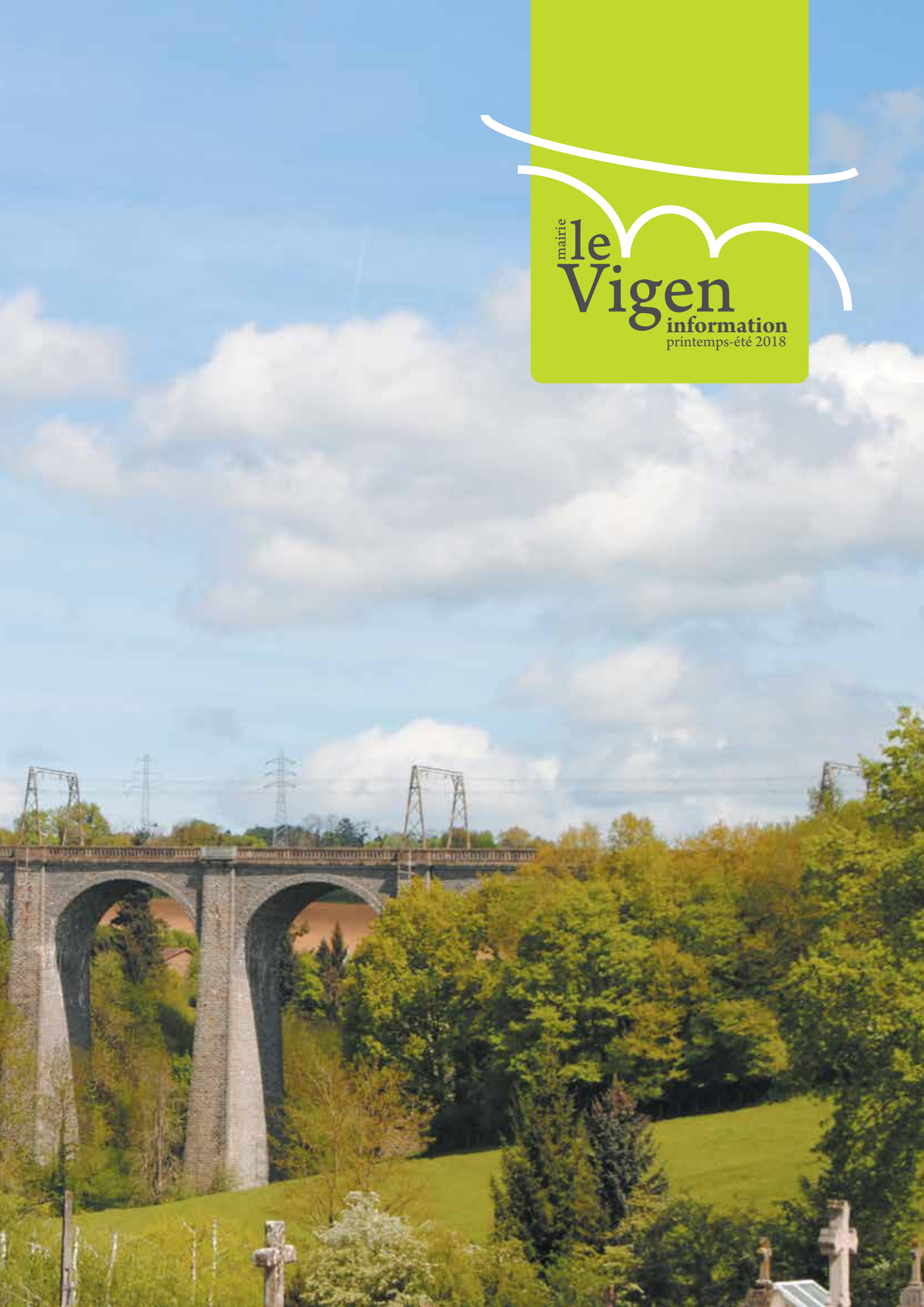

mairie

le Vigen

information

printemps-été 2018

En images

Les vœux de la municipalité

Messieurs Camus , père et fils ,et leur taureau Jardin, voir p.4

Commémoration du 19 mars

La presse de la bibliothèque , voir p.7

Ateliers mandalas, voir p.21

L'édito du maire

Jean-Claude Chanconie
Maire du Vigen

2018 est l'avant-dernière année pleine de la mandature. Nous ne lancerons donc pas de projets qui engageraient la mandature suivante. Ceux qui conduiront les affaires de la commune à partir de 2020 doivent avoir la liberté nécessaire pour mener leur politique sans être liés par les engagements de leurs prédécesseurs. Les chantiers prévus au budget 2018 couvriront 2018 et 2019 mais n'iront pas au-delà. Il y aura toutefois une exception : la révision générale du PLU. Elle ne sera pas terminée à la fin de la mandature mais elle est sans incidence financière. Sauf évènement exceptionnel, rien d'important ne sera engagé l'an prochain.

L'un des chantiers donne lieu à polémique, y compris au sein de la majorité : le réaménagement de la mairie. Dans un article, de l'édition précédente de ce journal, je décrivais de façon humoristique le « charme discret » de notre mairie mais soyons sérieux : nous sommes en infraction sur plusieurs points et sur plusieurs règlementations, les conditions de travail du personnel ne sont pas satisfaisantes, nous n'offrons pas le minimum de cadre d'accueil et de confidentialité que l'on est en droit d'exiger. Pour y remédier complètement il faudrait déménager ou engager des dépenses considérables. Ce n'est pas envisageable. L'aménagement retenu n'est pas parfait et conserve quelques inconvénients ; il est acceptable et viable pour les dix ou quinze années à venir (et sans doute beaucoup plus compte tenu des évolutions probables de l'environnement communal). Il est aussi conçu de sorte que, si cela devenait nécessaire, une extension à moindre frais soit possible.

Le conseil municipal a voté, pour 2018, une augmentation des taux de taxes locales de 5%. En 2019 je ne proposerai pas d'augmentation. Soyons tout de suite clairs, ce n'est pas parce que les élections approchent puisque je ne me représenterai pas. Au début de la mandature, les taux des trois taxes étaient, par rapport à la moyenne des communes de l'agglomération (Limoges mis à part) inférieures de 12%, 24%, 36%. Pendant la mandature ces taux auront progressé de 18% environ. La mécanique fiscale fait que cela se traduit, en moyenne, sur le total des avis d'imposition par une augmentation d'environ 12%. Les autres communes ont aussi augmenté leurs taux. Si l'on compare les taux **2019** du Vigen par rapport aux taux moyens **2016** (derniers chiffres connus) des autres communes, on constate que le retard a été rattrapé pour la taxe d'habitation, qu'il s'est aggravé pour le foncier bâti (- 16%), qu'il s'est un peu réduit pour le foncier non bâti (- 27%).

Ce n'est pas ici le lieu de débattre du problème complexe de la fiscalité sauf à se limiter aux propos convenus et démagogiques du café du commerce. Ce dont je suis convaincu c'est que si notre représentation nationale ne s'engage pas dans une réforme courageuse pour mettre un peu de rationalité dans la fiscalité locale et d'équité entre les communes, la prochaine mandature devra soit augmenter à nouveau les taux des taxes soit ralentir la modernisation de la commune.

Bel été et bonnes vacances à tous.

Sommaire

p. 4
Vie municipale
& de la commune

p. 20
Vie des associations

p. 32
Carnet

Le Vigen Information
Édition printemps-été 2018.
En couverture : le viaduc du Vigen
Mairie du Vigen
1 place Adrien-Delor (87110) | 05 55 00 51 17
Directeur de la publication
Jean-Claude Chanconie, maire du Vigen
Rédaction
Commission communication, avec la participation des associations (mairie-le-vigen@orange.fr)
Conception graphique | Moshi.Moshi
Impression | l'Atelier Graphique | 05 55 50 68 22 www.ateliergraphique.fr) | Imprim'vert

© images | Mairie du Vigen, Fotolia, Pexels, Pixabay, DR
Ne pas jeter sur la voie publique.

Vie municipale & de la commune

Comice agricole

La pluie n'a pas réussi à gâcher le comice agricole du samedi 31 mars.

Le Vigen a été choisi cette année pour accueillir le comice agricole, choix judicieux pour qui connaît la tradition d'élevage de la commune, dont quelques familles perpétuent l'excellence depuis plusieurs générations. Samedi, le foirail improvisé sur le terrain de foot, a accueilli les plus beaux fleurons de la race bovine limousine. Abrités sous des bâches, les veaux, vaches, génisses, broutards et taureaux ont assuré le spectacle. Le public, très nombreux, bravait giboulées et averses de grêle pour admirer les plus beaux spécimens d'une race à viande désormais connue dans le monde entier.

La relève des éleveurs défile pour présenter des bêtes magnifiques

Le président du syndicat d'élevage de Pierre-Buffière, Jean-Claude Bardaud, confiait son émotion à la vue des animaux magnifiques. « *Regardez ceux qui les mènent à la longe devant le jury, ce sont des jeunes et des très jeunes, tout aussi passionnés que nous ! La relève est assurée !* ». Effectivement, le défilé de stars bovines était conduit par des garçons et des filles d'une vingtaine d'années. Leur regard en disait long sur la passion qui les anime et la fierté de présenter des bêtes magnifiques.
Les juges ont décerné les prix sous une pluie battante, clôturant le comice par la consécration de "Jardin", taureau de quatre ans accusant 1.460 kg sur la bascule, à son retour du Salon de l'agriculture de Paris où il a obtenu le premier prix de la race limousine.
Le maire du Vigen, Jean-Claude Chanconie, a remis le trophée au propriétaire (GAEC Camus père et fils d'Arnac-la-Poste).
La fête n'était pas terminée, un repas de dégustation était proposé aux gourmets par les jeunes agriculteurs de Pierre-Buffière.

Christian Lainé
Le Populaire du Centre

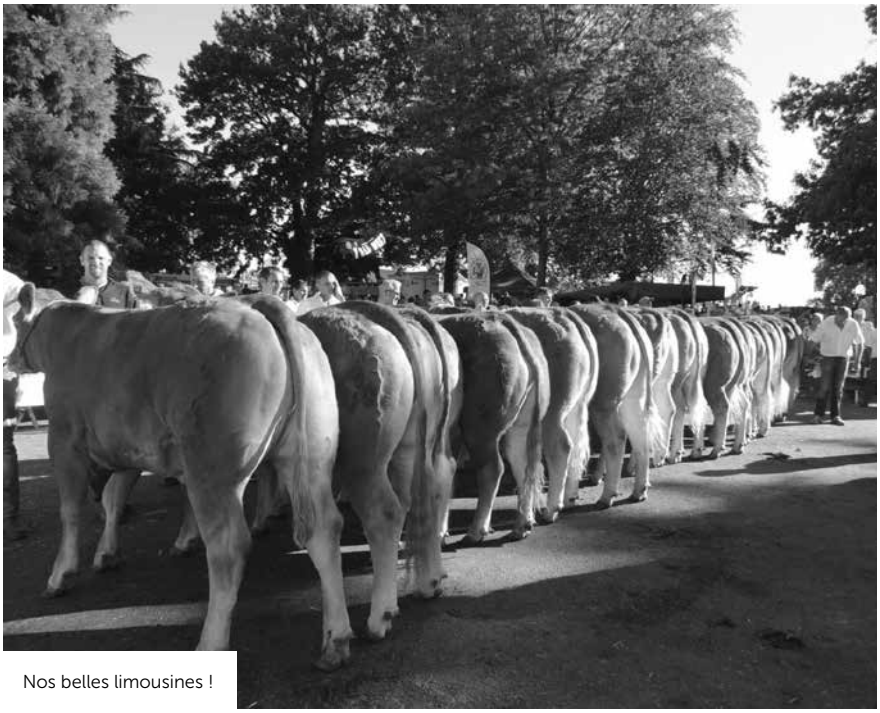

Nos belles limousines !

Festival 2018 de l'Agriculture et de l'Élevage de la Haute-Vienne

La 6e édition de ce festival aura lieu les 8 et 9 septembre prochains à Panazol.

Depuis 2013, le festival de l'Agriculture prend place début septembre dans le parc autour de la mairie de Panazol. Il servira, comme chaque année, de galop d'essai aux élevages bovins limousins haut-viennois, pour préparer le concours national de la race, qui aura lieu à Châteauroux du 21 au 23 septembre 2018. Il a été décidé de débuter le festival le samedi matin, ainsi les concours et démonstrations commenceront dès 11 h.

Les stars au rendez-vous ! Plus de 200 bovins limousins à Panazol !
Le concours départemental de la race permet aux visiteurs d'admirer le gratin des élevages de notre département. Ils pourront même les approcher de très près, lors de la déambulation des « stars de la Limousine » dans les allées du marché dominical de la ville, en plein boum de son importante fréquentation.

L'agriculture haut-viennoise en vitrine.
Le festival est aussi le lieu de présentation d'autres productions animales et végétales du département, dans le but de créer un lien fort avec la société civile sur les questions agricoles et alimentaires. Ainsi pour cette 6e édition, des démonstrations seront organisées par les éleveurs d'ovins, de chevaux de trait et de selle, les pomiculteurs, le Syndicat des horticulteurs et les producteurs de lait.

L'espace promotion des produits et des métiers de l'agriculture sera mis a l'honneur. Profitant de l'expérience de 2017, l'espace promotion des produits et métiers de l'agriculture sera repositionné sur l'entrée du site. Sur ce lieu, de nombreuses structures, dont les lycées agricoles, seront à nouveau associées pour renseigner sur les formations conduisant aux métiers de l'agriculture. La présentation et la promotion des productions agricoles prendront également de l'ampleur en 2018.

Concours et animations
Le porc « cul noir Limousin » sera à nouveau en concours à Panazol avec des effectifs en hausse. Quant aux démonstrations de chiens de troupeaux et de tondeurs de moutons, elles vont, elles-aussi, prendre leurs quartiers pour réaliser de belles prestations.

Les enfants et les écoles de toute l'agglomération de Limoges et du departement seront associés au festival.
Un espace dédié au jeune public est organisé sur le festival, au vu du succès du jeu de piste créé en 2015. Les classes de Limoges-Métropole participeront également à un concours interclasse, sur un thème ayant trait à l'activité agricole. La remise des prix aura lieu fin novembre.

Pensez à réserver vos repas !

Le samedi : les deux repas, avec soirée festive, seront organisés par l'Association "Le 87 dans l'assiette", avec des produits d'origine haut-viennoise. Réservations : le87danslassiette@gmail.com
Le dimanche midi : le repas sera réalisé par le restaurant le Geyracois. Réservations : 05 87 50 40 58 (organisation) et le 05 55 32 58 51 (pour les visiteurs).

Les **burgers limousins** seront également présents sur le site, servis samedi et dimanche à midi. Le dimanche, toute la journée, "Le 87 dans l'assiette" proposera des sandwiches avec des **saucisses de bœuf limousin** issu d'élevages de la Haute-Vienne.

Les ovins

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Prophylaxie de la brucellose des ovins et caprins

En 2018 la commune est concernée par ce dépistage. Tous les détenteurs d'ovin(s) et/ou de caprin(s) doivent se rapprocher de leur vétérinaire sanitaire pour faire réaliser les prises de sang. Dates de la campagne : 01 mai 2018 – 30 septembre 2018

Le dépistage est réalisé tous les 5 ans sur une fraction du troupeau :

- Tous les animaux mâles non castrés âgés de 6 mois et plus.
- Tous les animaux introduits dans le cheptel depuis le contrôle précédent.
- 25 % au moins des femelles de plus de 6 mois sans que leur nombre puisse être inférieur à 50.
- Dans les cheptels comprenant moins de 50 de ces femelles, l'ensemble doit être contrôlé. Toutefois la prophylaxie est annuelle dans les cheptels caprins, ovins ou mixtes produisant du lait destiné pour tout ou partie à la consommation humaine sous forme de lait cru ou de produits au lait cru.

Plus d'informations

Madame Gaudou à la DDCSPP
(Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)
05 19 76 12 68
ddcspp@haute-vienne.gouv.fr

Frelon asiatique

FDGDON de la Haute-Vienne

Ambroisie, ragondin, campagnol terrestre, corneille noire, pigeon, Berce du Caucase, corbeaux freux, chenilles processionnaires, nous sommes confrontés très souvent aux nuisances causés par ces organismes.

Allergie causée par l'Ambroisie, dégâts aux cultures par les corvidés et les campagnols terrestres, dégâts aux berges d'étangs par les ragondins, souillure des bâtiments d'élevage et du domaine public par les pigeons Bizet.

Soucieuse de répondre à ces problématiques, votre commune adhère à la FDGDON (fédération départementale des Groupements de défense contre les organismes nuisibles), section départementale de l'organisme à vocation sanitaire agrée par l'État pour le suivi des plans de luttes collectifs pour la protection des cultures.
Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de luttes.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de luttes collectives : piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages pièges, formation à l'identification des plantes exotiques envahissantes et conseil de gestion), information et lutte sur les bios agresseurs (chenilles processionnaires, cynips du châtaignier...)

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FDGDON dans la commune.
Notamment concernant la régulation des populations de ragondin, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FDGDON au 05 55 04 64 06.

Presse à percussion

Notre médiathèque Louise Michel s'est enrichie d'un nouvel élément décoratif en liaison avec son activité : une presse de relieur à percussion.

Les presses à percussion étaient utilisées par les relieurs traditionnels. Elles le sont encore, bien que souvent remplacées par des presses mécaniques électriques. Constituées d'un solide bâti en bois et d'un mécanisme à vis hélicoïdale en fer elles servent à presser pendant plusieurs heures et parfois plusieurs jours, de beaux livres, fraichement reliés et habillés de toile ou de cuir, afin qu'ils sèchent sans se déformer. La presse de la médiathèque est un petit modèle ; les modèles les plus courants ont en général une hauteur de plus de deux mètres.
Les livres sont empilés et bien équilibrés sur le plateau inférieur mais séparés entre eux par des « bois ».
En tournant le volant on fait alors descendre le plateau supérieur pour presser la pile.
En fait, le volant n'est pas lié à l'écrou qui descend le long de la vis ; il est libre et pousse simplement un taquet fixé sur l'écrou. Quand le relieur est au maximum de la force de serrage qu'il peut exercer il ramène le volant en arrière puis le lance violemment en avant. Le volant vient alors percuter le taquet de l'écrou et le fait tourner légèrement sur la vis hélicoïdale ce qui augmente le serrage. L'énergie cinétique du volant se transforme en pression du plateau et la force de l'artisan est démultipliée.
C'est un système ingénieux qui ne prend pas de place, évite d'avoir des bras de levier et permet d'obtenir la bonne pression en « percutant » plusieurs fois de même que l'on enfonce un clou en tapant plusieurs fois.

Agapes des sages

Il y a plusieurs décennies, 4 ou 5 peut-être (la mémoire nous fait défaut), mais probablement pendant un des mandats de Monsieur Brissaud, la municipalité en place à cette époque a décidé de rassembler les personnes âgées de 67 ans et plus autour d'un repas annuel servi vers fin novembre.

Après plusieurs petites modifications, cette fête, très attendue par le plus grand nombre, est toujours d'actualité. Le rendez-vous est à 12h30 le dimanche, et c'est à celui qui arrivera le plus tôt pour garder sa place et celle des copains.

Passés les discours de rigueur, les festivités peuvent enfin commencer !
Après l'apéritif, des mets délicieux sont servis, ponctués de quelques danses dont la musique résonne jusque dehors. Des rires et des chants dispensés par la chorale du Club de l'Amitié et repris par l'assemblée ; la bonne humeur est vraiment la principale invitée ! La journée prend fin vers 18 ou 19 heures (des fois plus tard encore) pour les plus enthousiastes. Cette année ne fera pas exception. Néanmoins, petit à petit, nous repoussons l'âge qui est à 68 ans pour les plus jeunes.

À vos agendas !

Les prochaines Agapes des sages auront lieu le dimanche 25 novembre 2018.

Habituellement, une invitation était envoyée à toutes les personnes âgées de 68 ans et plus et habitant la commune, mais dorénavant, **les inscriptions se feront à l'aide du bulletin joint à ce journal.**
Il est à remplir et à retourner en mairie dès que possible. Vous pouvez également le retourner par mail à l'adresse suivante : **mairie-le-vigen@orange.fr**
ou en téléphonant au secrétariat au **05 55 00 51 17**.

Si la seule raison de votre absence est le manque de moyen de transport, n'hésitez pas à appeler la mairie. Il y a souvent un chauffeur qui « sommeille » au fond de nous, et c'est avec plaisir que nous passerons vous chercher. Et, pour toutes les autres personnes qui ne pourrons pas venir, pour quelque raison que ce soit, Monsieur le maire et le conseil municipal offrent 1 colis, de façon à ce que tous aient une marque de notre attachement. Mesdames et Messieurs qui êtes concernés, vous êtes notre mémoire et vous avez notre plus grand respect.

Nos écoles

École primaire

Pour ou contre la semaine de 4 jours ?

Depuis 2013, au Vigen, le temps scolaire est reparti sur 4,5 jours.

En début d'année scolaire 2017-2018 il a été demandé aux communes de se positionner sur le nombre de jours travaillés, bien entendu à charge de ces dernières de financer les activités périscolaires.
Pour rappel, le coût aujourd'hui est entièrement à la charge des communes avec un fonds de soutien de l'État de 50 € par enfant, que nous n'aurons plus demain.
4.5 jours : problème pour récupérer l'enfant le mercredi à midi et quid du mercredi après-midi ?

Un sondage a été fait auprès des familles courant décembre (99 familles ont répondu sur 128) :
- 18 pour la semaine de 4.5 jours idem 2017-2018
- 20 pour la semaine de 4.5 jours sans TAP
- 61 pour la semaine de 4 jours : une petite majorité sont des parents de maternelles.

Lors du dernier conseil d'école de février 2018, enseignants, parents et élus ont voté pour la semaine de 4 jours, validé par le conseil municipal et par l'Éducation nationale. **Les horaires d'école seront :** 8h45-12h & 13h30-16h15 en accord avec la communauté d'agglomération qui assure les transports.
Aujourd'hui, nous partageons avec Solignac le centre de loisirs pour les enfants de + de 6 ans. Ce centre de loisirs n'est ni équipé, ni agréé pour les enfants de maternelle.
La commune de Solignac a décidé le maintien de la semaine de 4.5 jours : de ce fait où irons nos petits écoliers le mercredi matin ?
Une rencontre a eu lieu au mois de mars avec Solignac, la CAF, la PMI (Jeunesse et Sports) et la ligue de l'Enseignement (prestataire du centre de loisirs).

Deux solutions ont été retenues :
- **Solution 1 :** la PMI accepte que des modifications mineures soient apportées au pôle jeunesse et lui donne l'agrément pour recevoir les enfants de maternelle du Vigen le mercredi matin. Si cette solution était adoptée, tous les enfants des classes maternelles et élémentaires du Vigen iraient au pôle jeunesse le mercredi matin et déjeuneraient à midi au restaurant scolaire de Solignac. Après le repas, les élémentaires de Solignac rejoindraient le pôle jeunesse et les maternelles du Vigen iraient à l'école du Val de Briance rejoindre les maternelles de Solignac.
- **Solution 2 :** la PMI donne l'agrément à l'école maternelle du Vigen pour la journée entière du mercredi. Dans ce cas, les maternelles du Vigen resteraient dans leur école en centre de loisirs et déjeuneraient au restaurant scolaire du Vigen. Les élémentaires du Vigen iraient au pôle jeunesse dès le matin et y seraient rejoints l'après-midi par ceux de Solignac.

Dans les deux solutions, l'encadrement serait assuré par la Ligue de l'Enseignement. Cette dernière est chargée d'étudier les deux solutions, de les chiffrer et de mettre en place celle qui sera retenue sur le plan administratif.
Nous sommes dans l'attente de leur réponse (que nous aurons lors de la parution du journal).

Balades des écoliers

Nos petits écoliers ont beaucoup de chance, de nombreuses sorties leur sont proposées tout au long de l'année :

- Séances de piscine à l'Aquapolis (de la GS au CM2).
- Participation de 4 classes au Printemps des Poètes, organisée par l'association Culture & Loisirs, avec vote à la mairie pour élire leur recueil préféré.
- Les GS-CP correspondent avec l'école de Razès.
- Les CP, CE1 et CE2 (classe de Mme Marrou) sont allés à Nexon pour une rencontre EKIDEN (course de relais par équipe).

Et pour clôturer cette année scolaire :

- Médiathèque du Père Castor à Meuzac (PS-MS).
- 2 jours sur le site des Chabannes à Saint-Pardoux pour différentes activités (GS-CP).
- 4 jours au bord de la mer, à Meschers, pour des activités proposées par le centre, pêche et une journée sur l'île Madame (CP-CE1, CE1-CE2).
- 3 jours à Meschers : activités sur la découverte du milieu maritime et visite des grottes de Régulus (CE2-CM1)
- Activités sportives pendant 4 jours à Lathus (CM2).

Ces classes de découvertes peuvent être réalisées grâce à une aide financière importante de l'association des Galoupiots et de la mairie.

Depuis septembre 2017, tous les élèves du Vigen sont regroupés dans la même école « La Fontaine ». Cette première année tous ensemble s'achève bientôt et tout le monde ne peut que se féliciter pour la réussite de ce regroupement. En effet, les enfants du nouveau bâtiment ont pu profiter de locaux tout neufs et très bien adaptés. Grâce à cette fusion, les enseignants ont pu tous les jours échanger entre eux pour améliorer les liens entre les classes pour le bien de tous les élèves. Un bénéfice également pour les enfants qui sont contents d'appartenir à un même ensemble.
À la rentrée de septembre 2018, l'école La Fontaine accueillera 176 enfants, contre 170 un an plus tôt. La répartition des classes n'est pas connue, mais il n'y a pas de changement au niveau des enseignants.

Garderie de Puy Méry

Le service de garderie sera maintenu pour la rentrée 2018-2019.

Des travaux importants de sécurisation du site sont en cours, une clôture rigide va être mise en place autour des bâtiments, une partie du petit mur ainsi que la cabane seront démolis pour permettre la création d'un parking. Une séparation sera faite dans la cour entre la garderie et l'école pour la sécurité des enfants de la garderie ; l'école étant aujourd'hui occupée par l'école de musique et quelques associations.
La grande salle sera sécurisée pour éviter les vandalismes.

Meringues

Au restaurant scolaire il restait des blancs d'œuf suite à la confection d'un plat. Qu'en faire ? Fabrice Roux entreprit d'en faire des meringues. Ça n'était pas prévu au menu mais quel succès auprès des enfants. L'ile flottante aux blancs d'œuf en meringue façon Le Vigen ; c'est tout nouveau ; ça vient de sortir !

Petite enfance

RAM Croque lune à Boisseuil

RAM Croque lune

Temps d'accueil collectifs

- Au RAM, ouverts aux assistants maternels et aux enfants sur inscriptions : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 9h15 à 11h30.
- Un vendredi par mois temps d'accueil collectif dans les locaux de l'Accueil de Loisirs à Solignac de 9h15 à 11h30 sur inscriptions.
- Environ 2 mardis par mois ateliers motricité au gymnase de Boisseuil, sur inscriptions. Les familles, parents et/ou grands –parents peuvent participer à ces ateliers.
- Séances d'éveil musical au RAM par Christelle COSTA de l'Association « KOYAM, arts et cultures » au RAM, sur inscriptions.

Temps de permanence

Ouverts aux futurs parents, aux parents, aux assistants maternels, aux candidats à l'agrément, aux gardes à domiciles.

Le RAM communique les listes des assistants maternels avec leurs disponibilités aux familles et assure le suivi de leur recherche ; informe sur les modes d'accueil, sur le contrat de travail, les droits et devoirs des salariés et des employeurs...

Informations et contacts
Sandrine Miramont / 05 55 58 83 06
ram@mairie-boisseuil87.fr
www.boisseuil87.fr

Halte-Garderie 1,2,3 soleil

Vous recherchez pour vos enfants de 2 mois et demi à 6 ans un accueil occasionnel ou une garde pour les vacances scolaires, n'hésitez pas à nous contacter

Tous les mercredis de 8h30 à 11h30, en alternance entre le RAM de Boisseuil et la Halte-garderie 1-2-3 SOLEIL, deux professionnelles accueillent dans un espace de jeu, d'écoute et de bienveillance les enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents ou futurs parents.

Contacts
MULTI-ACCUEIL 1, 2, 3, SOLEIL
Avenue de Saint-Éloi
87110 Solignac
05 55 58 66 69 / 123soleil@mutualitelimousine.fr

Salle Brissaud, une page est tournée !
Comme annoncé dans le journal précédent, l'ancienne salle des fêtes, dite "la salle Brissaud" est démolie.

Lotissement des Farges

Avec quelques mois de décalage par rapport aux prévisions initiales, la deuxième tranche de travaux a débuté mi-mai...

Une réunion préparatoire, avec Limoges Métropole, maître d'œuvre, s'est tenue en mairie le 24 avril, en présence des entreprises intervenantes. Les rues Jean-Rebier, des Troubadours, Édouard-Michaud et l'impasse du Petit-bois sont concernées.

Les travaux prévus sont :

- L'échange de la canalisation d'eaux usées avec les piquages individuels, séparatifs eaux usées et eaux pluviales, va s'étaler de mi-mai au 10 août environ ;
- Viendra ensuite l'effacement des réseaux électriques et télécoms de début septembre à fin octobre ;
- L'échange du réseau d'eau potable est programmé de mi-octobre à mi-novembre ;
- L'échange des bordures et trottoirs et la réfection des trottoirs clôtureront l'année 2018, sauf problèmes météorologiques ;
- La réfection finale de la chaussée, qui exige des températures convenables, achèvera les travaux au printemps 2019.

Le coût total est estimé à environ 536 000 € H.T., pris en charge par Limoges Métropole, la commune, le S.E.H.V. et Vienne Briance Gorre.

Enfin... la fibre arrive !

L'aboutissement d'un serpent de mer long de plusieurs années et d'innombrables rebondissements va enfin se concrétiser sur la partie nord de la commune.
Ce secteur entre Limoges Métropole et Orange, la partie nord de la commune (Leycuras, Le Coudert, Puy Méry, le Chemin de L'âge) va d'ici quelques mois bénéficier de la fibre, donc du très haut débit

Les armoires sont installées au Coudert et une entreprise s'active actuellement à dérouler la fibre. Orange, que nous avons recontacté récemment, nous a dit prévoir le câblage des armoires avant fin juin. À partir de cette date, un délai de trois mois doit être respecté pour permettre aux autres opérateurs candidats de pouvoir postuler.

De ce fait, on peut espérer pouvoir déposer les premières demandes auprès de l'opérateur de son choix à compter du mois d'octobre.
Orange nous propose de provoquer une réunion publique d'information le moment venu.
Dès que nous en serons prévenus, nous transmettrons l'information à la population concernée.

Pour le sud de la commune, il ne s'agira pas de la fibre mais d'une montée en haut débit. Le planning n'est pas finalisé mais augure une installation en 2019.

Comptes 2017 & budget 2018

Le compte de résultat 2017, adopté par le conseil municipal, est résumé dans les tableaux récapitulatifs (très synthétiques) ci-contre, avec une comparaison avec l'année 2016.
La ventilation retenue est un peu différente de celle utilisée habituellement, mais reflète mieux la réalité pour un lecteur qui n'est pas forcément un comptable averti. La ventilation a aussi été légèrement modifiée par rapport à celle de l'an passée pour mieux coller à la réalité, mais les totaux généraux sont identiques.

Commentaires sur les dépenses

- Charges à caractère général (eau, énergie, alimentation, fournitures, entretien, prestations, publications, transports, télécommunications, affranchissements, taxes...) ; en fait toutes dépenses de la vie courante. Elles augmentent de façon importante (+29 903 €) du fait de deux postes de dépenses : d'une part l'éclairage public qui n'est plus de la compétence de Limoges Métropole et revient à la commune, d'autre part la maintenance. En dehors de ces deux postes ces charges sont globalement à la baisse.
- Autres charges de gestion courante (indemnités, redevances, missions, pertes de créances, contribution à des organismes de regroupement, subventions versées ...). Après deux années consécutives d'augmentations importantes ces charges se stabilisent avec une baisse de 3,1 %.
- Les charges de personnel baissent de 0,7 %. Elles avaient déjà baissé l'an passé de 4,5 % du fait d'une meilleure gestion des remplacements.
- Les charges financières baissent de 8,8 %. C'est le simple effet mécanique de la baisse progressive des intérêts des emprunts contractés, mais qui est compensée par l'augmentation équivalente du remboursement en capital dans le budget d'investissement.

En résumé les dépenses augmentent de 0,9 % (0,6 %) si on fait abstraction des charges exceptionnelles.

Commentaires sur les recettes

- Produits des services du domaine (concessions dans le cimetière, concessions à des organismes, revenus des immeubles...). Après une augmentation importante en 2015 et une stabilisation en 2016 ils retombent au niveau de 2014. Cette baisse provient essentiellement du revenu des immeubles.
- Les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières) augmentent de 6,9 %. C'est le produit de trois éléments : l'augmentation de la valeur des bases décidée par l'administration fiscale et qui est de l'ordre de l'inflation ; l'augmentation des taux décidée par la commune, la croissance du « parc » du fait des nouvelles constructions.
- Les taxes diverses (droits de place, taxe sur la publicité, taxe sur les droits de mutation...) augmentent de 2,6 % après deux années de baisse. Provenant en grande partie des droits de mutation elles sont erratiques d'une année sur l'autre.
- Compensations de charges de personnel ou de charges diverses (remboursements par des organismes ou des usagers des frais ou des salaires avancés par la commune). Elles forment un bloc assez hétérogène qui additionne des remboursements de l'agglomération pour des travaux réalisés pour son compte, des participations des habitants pour la garderie et le restaurant scolaire, des participations d'autres communes, du département, de la poste, etc. L'augmentation de 14,7 % provient pour l'essentiel de la participation des familles (plus grand recours à la garderie et au restaurant) et à une plus grande activité pour le compte de Limoges Métropole.

Fonctionnement	2016	2017	Évolution	
Dépenses réelles				
Charges à caractère général	309 340	335 243	25 903	8,4%
Autres charges de gestion courante	275 963	267 361	-8 602	-3,1%
Charges de personnel	714 458	709 349	-5 109	-0,7%
Charges financières	48 973	44 671	-4 302	-8,8%
Charges exceptionnelles	603	4 723	4 120	NS
Totaux des charges réelles	**1 349 337**	**1 361 347**	**12 010**	**0,9%**
Amortissements	10 779	14 805	4 026	NS
Totaux	**1 360 116**	**1 376 152**	**16 036**	**1,2%**
Recettes réelles				
Produits des services du domaine	38 979	29 690	-9 289	-23,8%
Impôts et taxes (habitation et foncier)	858 547	917 975	54 221	6,9%
Taxes diverses	45 852	47 060	1 208	2,6%
Compensations de charges de personnel	165 754	190 117	24 363	14,7%
Compensations de frais divers	22 784	19 131	-3 653	-16,0%
Attributions de l'agglomération	157 107	153 823	-3 284	-2,1%
Dotations, subventions, participations	197 024	179 974	-11 843	-8,7%
Produits exceptionnels	3 936	61 403	57467	NS
Totaux	**1 489 983**	**1 599 173**	**109 190**	**7,3%**
Résultats	**129 867**	**223 021**	**93 154**	**71,7%**
Situation hors amortissements et exceptionnels				
Dépenses	1 348 734	1 356 624	7 890	0,6%
Recettes	1 486 047	1 537 770	51 723	3,5%
Résultats	**137 313**	**181 146**	**43 833**	**31,9%**

- Attributions de l'agglomération (attribution de compensation, dotation de solidarité, fonds de péréquation intercommunautaire...). Elles baissent de 2,1 % ainsi qu'il était prévu de longue date.
- Dotations, subventions, participations (dotations et participations de l'État et du département, compensations de l'État...). Ces dotations baissent de 8,7 %. Elles baissent depuis plusieurs années et vont baisser à nouveau en 2018. Elles sont dues pour l'essentiel à la baisse de la dotation de l'État afin que les collectivités territoriales participent à l'assainissement des comptes publics.
  Au total, sur plusieurs années, notre dotation annuelle de l'État aura baissé de 100.000 € environ. L'État prétend qu'en 2018 son budget consacré aux dotations aux collectivités territoriales ne baissera pas par rapport à 2017. Nous voulons bien le croire. Le problème est que la répartition entre les collectivités est recalculée chaque année selon des critères « ubuesques ». Pour certaines collectivités la dotation augmente ; le Vigen fait partie de celles pour qui elle baisse. À titre d'exemple en 2018 la dotation de l'État sera au Vigen de 149.056 € en baisse de 5.888 €. Une autre commune de l'agglomération qui a la même population, la même superficie, le même budget à quelques pourcents près touchera 451.218 € en hausse de 11.491 € soit trois fois plus que le Vigen et de plus en hausse !

En résumé, hors amortissements qui sont des jeux d'écriture et hors produits et charges exceptionnels qui sont aléatoires, les dépenses augmentent de 0,6 % et les recettes de 3,5 %.
Le résultat passe de 137.313 € à 181.146 € en augmentation de 31,9 %.

Cela donne une marge brute de 11,8 % contre 9,2 % en 2016 et 10,1 % en 2015. C'est encore un peu juste pour assurer le financement des investissements nécessaires mais c'est en progression.

BUDGET 2018

Le budget 2018 a été établi, comme chaque année, en retenant les options pessimistes qui maximisent les dépenses et minimisent les recettes. Cela pour respecter le principe de prudence et rester à l'équilibre dans le plus mauvais des cas. Les dépenses réelles prévues s'élèvent à 1.414.111 € et les recettes réelles prévues à 1.557.862 € d'où un excédent de 143.751 € (contre 41.283 € prévus au budget 2017).

Les éléments essentiels qui structurent le budget 2017 sont les suivants :

- Une baisse de 5.888 € des dotations de l'État.
- Une baisse des participations (syndicats intercommunaux, centre de loisirs, etc.).
- Une stabilisation des dépenses de personnel.
- Une stabilisation de la charge de la dette.
- Une stabilisation des charges à caractère général.
- Une revalorisation des bases fiscales de 0,4 % et des taux de 5 % ; ce qui nous maintient quand même une pression fiscale toujours largement plus basse que la moyenne de l'agglomération.

INVESTISSEMENT

Présenter une situation claire et synthétique du budget d'investissement d'une petite commune est une mission quasiment impossible. Les opérations sont inscrites au budget de l'année N mais compte tenu des délais, notamment administratifs, ils ne démarrent qu'en année N+1 et se terminent en N+2 parfois plus tard. L'extension du cimetière par exemple, (190.000 € environ) a été inscrite au budget 2017 alors qu'à la mi 2018 les études techniques préparatoires sont seulement terminées. 2017 a principalement été marqué en investissement par la fin des travaux de l'école maternelle, le lancement de l'extension du cimetière, la partie revenant à la commune de la première tranche de rénovation des Farges.

En 2018 seront principalement lancées les opérations suivantes qui couvriront également 2019 (sauf évènement exceptionnel aucune opération importante ne sera lancée en 2019 dernière année pleine de la mandature) :

- Aménagement de la mairie et de la future salle des mariages
- Deuxième tranche des Farges
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente
- Aménagement du terrain de Puy Méry
- Rénovation d'une salle de classe de l'école primaire
- Modernisation de l'éclairage public
- Aménagement de la salle périscolaire au-dessus de l'école maternelle
- Suppression du transformateur de la place de la Briance.

Ont été aussi inscrites au budget deux opérations éventuelles :

- Reprise de concession dans le cimetière actuel
- Fonds de concours pour la construction de logements sociaux.

Ces opérations ne nécessiteront pas de recourir à un nouvel emprunt en 2018, mais cela sera sans doute nécessaire en 2019 en fonction des subventions dont nous pourrons bénéficier. Cet éventuel nouvel emprunt viendra en compensation de trois autres qui arrivent à échéance en 2018 et 2019 puis d'un quatrième en 2021 et dont le total des remboursements annuels est de 45.528 €.

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) du Vigen

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale, et dont la compétence s'exerce sur le territoire de la commune .

Son rôle est d'apporter un soutien ponctuel aux personnes en difficulté. Ce soutien peut être d'ordre financier (en accord avec l'assistante sociale), mais pas exclusivement, il peut se manifester par une aide alimentaire grâce au partenariat avec la « Banque Alimentaire ». Le CCAS peut également avoir un rôle de conseil ou d'intermédiaire avec l'assistante sociale du secteur et certains organismes médicaux ou sociaux.

Le CCAS fonctionne sur son propre budget, dont le montant est voté par le conseil municipal. À la tête du CCAS on trouve le maire de la commune, qui le préside de plein droit. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

Le CCAS se réunit régulièrement à la mairie. Toutes les demandes sont examinées en réunion. Les membres du CCAS sont tenus à une discrétion totale sur les dossiers qui leur sont présentés.

Composition du CCAS du Vigen

- Jean-Claude Chanconie, maire
- Christine Hervy, Pascale Reytier, Sylvie Baudou, Joëlle Ribeyrotte, Murielle Audevard, Michèle Chateau et le docteur Mickaël Frugier.

Contacts

Tous les habitants de la commune qui en éprouvent le besoin peuvent s'adresser au CCAS, en contactant :

- **l'assistante sociale Carine Lanette : 05 55 30 09 90**
- **l'un de ses membres (voir plus haut)**
- **la mairie du Vigen : 05 55 00 51 17**

En bref

L'évêque de Limoges au Vigen

Le samedi 27 janvier, Monseigneur Pierre Antoine Bozo, évêque de Limoges, a fait, lors de sa visite pastorale, une halte au Vigen.
Il a été reçu par Monsieur le Maire, Jean-Claude Chanconie et le père Jean-Marie Mallet-Guy. Avec eux, il a visité notre belle église, dont il a pu admirer la restauration et les nombreuses œuvres d'art qu'elle contient. Puis, il a fait une petite visite à Madame Monique Dupont, la fidèle gardienne de l'église depuis de nombreuses années, une belle rencontre !

Vente d'un local communal à Plaisance

La commune a décidé de mettre en vente son local de Plaisance qui comprend un bâtiment de 470 m² environ sur un terrain d'un peu plus de 7500 m².

Contacts
La vente a été confiée à l'Agence Progimmo : 4 bis place Haute Vienne à Limoges et 05 55 14 06 58.

Un papa champion du monde !

Wilfried Martin, dont les filles sont scolarisées au Vigen, a atteint son objectif, le samedi 10 février dernier, en récupérant son cinquième titre mondial de kick boxing (-72,5 kg).
Titre qu'il avait perdu en 2016 au Japon face au même adversaire, le japonais Sone Shuhei. Il était donc très important pour lui de le récupérer et d'autant plus à domicile, à Limoges. Quelle belle réussite et quelle fierté pour ses filles ! Un grand bravo à Wilfried Martin !

Le kick bowing, c'est quoi ?
Le Kick Boxing est aujourd'hui l'un des arts martiaux les plus populaires qui existent. Intense et débordant de bienfaits pour le corps et l'esprit, cette discipline sportive est en plus ouverte à tous.
Plus d'infos sur le site de la fédération : ffkmda.fr

Bruits de voisinage

Il n'y a pas d'arrêté municipal règlementant les bruits de voisinage. Il faut se référer à l'arrêté préfectoral du 13 mai 1993.
Un arrêté municipal pourrait, par exemple, interdire des travaux de construction pour une période donnée, limiter l'utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses, fixer les horaires d'ouverture de certaines activités bruyantes, etc. Mais cela serait contraignant pour beaucoup d'administrés si l'on tient compte des aléas de la météo ou de leur activité professionnelle.
Afin d'éviter la mise en place d'un tel arrêté, il suffit simplement que chacun respecte quelques règles simples de savoir-vivre (pas trop tôt le matin, éviter les heures des repas, de siestes pour les petits et les grands aussi !) et le cas échéant modifier son comportement.

Feux de jardin

L'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est interdit toute l'année en tout lieu du département (arrêté préfectoral du 9 juillet 2013).
L'objectif est de renforcer la prévention des incendies, et de préserver la qualité de l'air. Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral limite le recours au brûlage aux seuls cas qui le justifient.

Je suis un particulier, que faire de mes déchets verts ?
Vous devez les déposer en déchetterie ou, reconnus comme ressource verte pour votre jardin, privilégier leur compostage et/ou leur broyage.
Pour le compostage, Limoges Métropole vous fournit gratuitement un composteur adapté à votre jardin et un bio-seau, sous réserve d'un volume adapté de votre bac vert. Une seule demande sera acceptée par foyer.
Concernant le broyage, Limoges

Métropole peut vous aider dans cette démarche en mettant gratuitement à votre disposition un broyeur de branches à la journée ou au week-end ou en proposant une prestation de broyage à domicile par un agent pour 15€ de l'heure.

Renseignements

N° vert gratuit 0 800 86 11 11
www.agglo-limoges.fr

Opération tranquillité vacances

Nous vous rappelons que cette action gratuite est menée toute l'année par les services de la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- Vous rendre à la gendarmerie de Solignac : 94 avenue St Eloi 05 55 00 50 03
- Imprimer et remplir le formulaire que vous trouverez sur le site Internet du Service Public à l'adresse suivante : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033. Une fois rempli, vous pouvez le déposer à la gendarmerie de Solignac.
- Au moment de votre inscription, les éléments suivants vous seront demandés : nom et prénom, adresse, dates de départ et de retour, coordonnées des personnes à prévenir en cas de problème, observations particulières pendant votre absence (passage de voisins, travaux, etc.).

Le jardin de Plaisance (foire du 1er mai)

Le jardin de Plaisance a célébré dignement l'arrivée du printemps en organisant son traditionnel marché du même nom, le 1er mai.

Les nombreux visiteurs ont découvert, au hasard de leur progression dans un océan de fleurs, des produits locaux et des objets d'art. Les pupilles étaient comblées, les papilles n'étaient pas en reste : un cochon à la broche était proposé à la dégustation. Chaque année, le jardin de Plaisance affirme un peu plus sa volonté de mêler l'art à l'artisanat et sa détermination à encourager les initiatives des producteurs locaux, dynamiques et novateurs. À cette dynamique, s'ajoute l'engagement d'Olivier Roulière et de son équipe pour une activité humaine vertueuse, grâce à laquelle la nature reste souveraine.

Contacts

Du lundi au samedi
9h- 12h / 14h-18h30
05 55 00 46 47
contact@jardindeplaisance.com
www.jardindeplaisance.com

Coupe en couleurs

Après l'extérieur, un nouveau « look » pour l'intérieur...

Depuis six ans, Aurore exerce avec talent et passion son métier de coiffeuse au Vigen. Toujours dynamique, elle vient de faire subir au salon, une réfection totale afin de le rendre plus moderne et plus chaleureux pour un meilleur accueil des clients. L'utilisation des volumes a été optimisée au maximum, avec un espace « attente » pour se détendre. Une nouveauté : le coin « barbier », où les messieurs pourront, confortablement installés, apprécier la technique du rasage à l'ancienne et faire tailler leur barbe ; ils seront choyés avec une gamme de produits spécifiquement pour hommes !
Le mobilier est moderne, la décoration est raffinée avec des couleurs chaleureuses et chaudes : gris rosé, blanc, taupe, et un soupçon de cuivré sont en harmonie.

Contacts

Du mardi au vendredi 9h à 19h
Le samedi de 8h à 16h
8 rue Lucien Pouret (derrière l'église)
87110 Le Vigen
05 55 00 41 51

Réfléxothérapie

Céline Teillet, Réflexothérapeute certifiée par l'École Internationale de Réflexothérapie de Toulouse, a ouvert son cabinet très récemment au Vigen.

La réflexothérapie combinée est une méthode innovante dont le but est d'apporter bien-être et mieux-être. Ainsi, elle aide le corps à retrouver son équilibre grâce à la pression et la stimulation de points réflexes. Stress, tensions, douleurs, fatigue, troubles fonctionnels divers... la réflexothérapie auriculaire, faciale, dorsale, palmaire ou plantaire est une technique naturelle, non invasive, qui peut aussi bien être préventive que curative.

Cette méthode s'adresse à tous et vous apportera une profonde détente, une grande relaxation et de nombreux bienfaits afin d'améliorer votre quotidien.
La réflexothérapie s'inscrit dans un cadre de santé/bien-être en complément de la médecine traditionnelle.
Elle est un véritable maillon de la chaîne de soins, mais n'établit pas de diagnostic, ni d'ordonnance et ne se substitue en aucun cas à un avis médical.

Contacts
Sur rendez-vous
Céline Teillet : 06 44 96 21 21
8 avenue Frédéric Le Play
www.celine-reflexotherapie.fr
FB / Instagram : celine.reflexotherapie

Un nouveau restaurant au Vigen : « Comme à la maison »

Ce jeune couple et leurs 3 enfants arrivent de Limoges, où ils exerçaient la même activité.
Avant d'ouvrir le restaurant le 3 avril 2018, presque en face de la mairie, il leur a fallu faire quelques travaux pour personnaliser l'endroit. Des couches de peinture ici, du parquet par-là, ailleurs des spots et pour finir, le « zinc » qui est un énorme comptoir en bois.
Julie est au service, pendant que Benjamin cuisine, du lundi au vendredi de 7h30 à environ 15 ou 16 heures, en fonction de la fin du service ; le soir et le week-end pour des groupes, et sur réservation seulement.
Ils envisagent des repas à thèmes, une fois par mois, mais c'est encore dans les projets.
La carte va de 10 à 15 € et le menu est à 13 €.
La salle peut accueillir 42 personnes, et 32 dans la véranda, ouverte depuis le 1er mai à l'arrière du bâtiment.
Contrairement à leurs prédécesseurs successifs, ils ont abandonné la partie hôtel.
Les débuts paraissent prometteurs, alors, plus une hésitation, il faut essayer et adopter !

Contacts
Du lundi au vendredi (7h30-15h)
Le soir et le week-end pour des groupes sur réservation.
1 Avenue Frédéric le Play
05 55 00 51 48

La Briance mobile

La Boucherie de la Briance vous propose un nouveau service «La Briance mobile» notre camion de tournée.
Nous tournons actuellement sur Nexon, La Meyze, Jourgnac, La Roche l'Abeille, Janailhac, Saint-Priest Ligoure, Saint-Jean Ligoure et des hameaux appartenant à ces communes.

Contacts
Ce service vous intéresse ?
N'hésitez pas à nous contacter au 05 55 09 88 57
La Boucherie de la Briance :
Place de la Briance au Vigen
Mar-Ven : 8h-12h45 / 15h30-19h30
Sam : 8h-12h45 / 15h30-19h
Dim : 9h-13h
www.boucherie-de-la-briance.fr
Facebook : @boucherie.de.la.briance

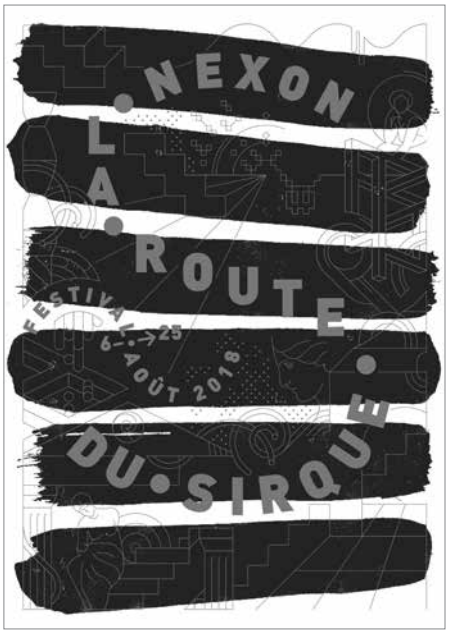

La Route du Sirque 2018

Rendez-vous sur La Route du Sirque du 6 au 25 août !
Cette année encore, La Route du Sirque promet de faire vivre de belles histoires où le risque artistique rime avec le plaisir dans une ambiance chaleureuse, une expérience à vivre : 3 semaines de festival, de stages d'initiation, de spectacles, de concerts et d'envies joueuses résonneront dans le parc du château, cadre idyllique qui fait de Nexon le rendez-vous cirque au cœur de l'été !

Renseignements et réservations
Si vous êtes producteur, créateur artiste, vous pouvez vous rejoindre leur aventure en mes contactant au
05 55 00 98 36
www.sirquenexon.com

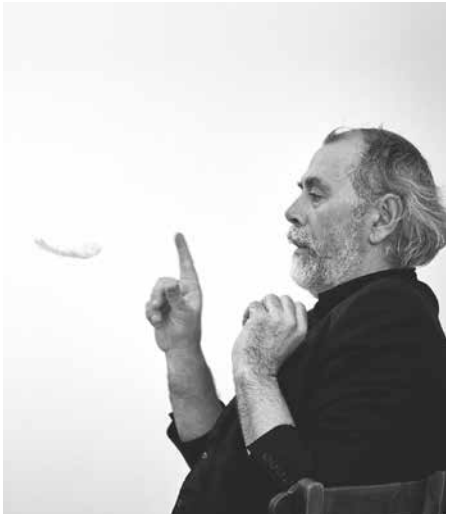

La tribune de vos représentants

“Entre ville et campagne”

La cohérence dans ses actes ou ses idées est un objectif difficile à atteindre. Reconnaissons qu’il est facile de scruter le manque de cohérence des autres alors que nous sommes nous-mêmes souvent en défaut sur ce point. Mais je vais me laisser aller à cette facilité ; de temps en temps il faut savoir se faire plaisir.

La lecture des tribunes de nos collègues élus de l’opposition est instructive. Dans l’édition printemps-été 2017 de notre journal on lit sous la plume d’une des deux équipes de l’opposition : ***« Un projet de construction d’école qui sort enfin de terre après 4 mandatures de tergiversations ».***

Dans l’édition suivante automne-hiver 2017 on lit sous la même plume, toujours à propos de la construction de l’école : ***« Mais rappelons que cette réalisation est l’aboutissement de la municipalité précédente qui en ayant une vision à long terme avait fait le choix lors de la construction du restaurant scolaire de prévoir l’emplacement de l’école maternelle ».***

Alors la municipalité précédente (qui était l’une des 4 mandatures précédentes) a-t-elle tergiversé ou a-t-elle eu une vision à long terme ?

Être opposant est un dur métier. Même si on ne lui cache rien, l’opposant maîtrise moins bien les dossiers, les problèmes, les enjeux que celui qui est tous les jours à la manœuvre (bien que ce dernier puisse aussi être aveuglé par le quotidien).
Pour ce qui est de l’école maternelle et, si on remonte dans le passé, il ne semble pas que les précédentes municipalités aient tergiversé.
Pour les mandatures de M. Pestourie puis de M. Cosson il n’y a aucune trace qu’un tel projet ait été envisagé. Pendant celle de M. Peymirat non plus ; au contraire, c’est à cette époque que fut rénovée l’école de Puy Méry. Il était alors seulement prévu de construire un restaurant scolaire. Ce qui fut fait pendant la mandature de Mme Leybros (mais pas à l’emplacement retenu par M. Peymirat). Pour ce qui est de l’école, l’idée de Mme Leybros était de créer, en commun avec Solignac, un nouveau groupe scolaire complet avec son restaurant.

Suite au regrettable refus de Solignac l’étude puis la construction du restaurant ont été lancées en réservant une place pour l’école maternelle que la mandature actuelle a construite.

On ne peut pas dire qu’il y ait eu des tergiversations dans les mandatures qui nous ont précédés. Il n’y a eu malheureusement qu’assez peu de visions à long terme ; ou, pour être plus précis, lorsqu’il y a eu des visions à long terme elles se sont faits balayer par les visionnaires à court terme qui en tous temps et en tous lieux sont bien souvent majoritaires. Notre mandature bien sûr n’échappe pas à cette règle.

Jean-Claude Chanconie

“Le Vigen dynamique & solidaire”

Le budget et l’augmentation des taxes viennent d’être votés une nouvelle fois. Nous n’allons pas faire long sur le sujet, comme les deux dernières années, nous avons voté contre le budget investissement et contre la hausse des taxes, pour les mêmes raisons que les deux dernières années..!

Un point mérite tout de même que l’on s’y arrête : le projet de bureaux dans la salle du conseil actuel. Nos collègues de l’autre liste d’opposition l’avaient évoqué dans le précédent numéro de « Le Vigen Informations » : un budget de 120 000 à 150 000 € était avancé par notre maire. Nous avions voté contre estimant que ce projet n’était pas abouti et que nous n’avions pas d’autre chiffrage pour comparer. Aujourd’hui, le projet présenté (le même, mais en plus cher !) est à 300 000 € et nous pensons que cela ne suffira pas ! Mais toujours pas de deuxième projet, et impossible de proposer d’autres solutions balayées d’un revers de main par le maire.
Beaucoup de chantiers sont à réaliser dans notre commune, et nous devons faire des choix les plus étudiés et être imaginatifs afin de les mener à bien.

Nous vous souhaitons un bel été, restez dynamiques et soyons tous solidaires !
Jean-Yves Cacoye & Joëlle Ribeyrotte

“Bien vivre ensemble au Vigen”

Nous sommes libres
Lors des conseils municipaux, notre parole est libre. Nous ne sommes liés à aucun parti politique et nous n’avons qu’un seul objectif : la défense du bien vivre ensemble au Vigen. Lors du vote du budget le 3 avril 2018, nous nous sommes opposés à la hausse des taxes et au projet de réaménagement de la mairie pour les raisons suivantes :

- La transformation de la salle des mariages de la mairie du Vigen en bureau, actuellement estimé au minimum à 300 000 € hors taxes, ne correspond pas aux besoins futurs selon les éléments connus à ce jour et ne fait pas l’objet d’une concertation suffisante. En effets des bureaux mais pour qui et pour quel service aux administrés ?
- La hausse de l’ensemble des taxes (d’habitation, foncière et foncier non bâti) de 5 % est une charge non négligeable pour les ménages modestes et ne s’accompagne pas de projet structurant.

La commune du Vigen, forte de sa dualité : un nord urbanisé et un sud plus rural, peut faire de sa singularité un atout pour se distinguer au sein de Limoges Métropole. La reconnaissance et la valorisation du monde agricole doivent faire partie des axes prioritaires de notre commune qui a besoin de projet fort pour se projeter vers l’avenir.

Dans le contexte actuel, nous sommes prêts, nous, élus qui vous représentons, à porter vos projets et vos besoins du quotidien.
Aujourd’hui, nous réclamons de la concertation avant l’action mais Monsieur le maire est bien seul après les démissions de conseillers et les absents lors des conseils municipaux.

Continuons à œuvrer ensemble pour faire progresser le bien vivre au Vigen.
Sacha Biasse & Virginie Reigue Laurent

Recensement militaire ou recensement citoyen obligatoire

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit.

La démarche peut se faire :
En mairie : l’enfant doit être muni de sa pièce d’identité justifiant de sa nationalité française et du livret de famille à jour.
Sur internet : Service en ligne, service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des pièces à fournir.

Suite du recensement
Le recensement permet à l’administration de convoquer le jeune pour qu’il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l’inscription d’office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. À savoir : si le jeune est atteint d’un handicap, et qu’il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement un certificat médical précisant qu’il est inapte à y participer.

Défaut de recensement
En cas d’absence de recensement, l’irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d’État avant l’âge de 25 ans et de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Les enfants votent au "Printemps des Poètes"

Vie des associations

Culture & loisirs Val de Briance

20 ans dejà !

Cela fait 20 ans qu'un groupe de bénévoles œuvre pour l'animation de la bibliothèque du Vigen. Cela peut se fêter dirons-nous ? Nous le ferons donc simplement en continuant à travailler bénévolement avec entrain et disponibilité autour de cette animation de la bibliothèque Louise-Michel

Il y a environ 30 ans, un groupe de bénévoles de l'association Culture et Loisirs Val de Briance créait une bibliothèque au Vigen. Leur local : l'actuel espace dédié aux enfants au premier étage de la bibliothèque. Leurs moyens : des dons. Leur volonté : beaucoup de temps donné pour l'aboutissement de ce projet. Plus tard en 1998, la municipalité décide de créer une bibliothèque municipale, en s'appuyant sur l'expérience des bénévoles et sur un réseau de lecteurs déjà installé. L'association prend alors une nouvelle activité : l'animation de la bibliothèque, la gestion du prêt étant confiée à une bibliothécaire salariée (issue de l'association).

En 20 ans, nous avons organisé ou emprunté des expositions.
Des auteurs locaux, voire nationaux comme Frank Bouysse, sont venus dédicacer leurs livres.
De la numismatique, au tour de France en passant par les grues avec Jean-Michel Teullière, nous avons reçu bien des conférenciers. Nous avons créé les ateliers de Noël et de Pâques auxquels les bibliothécaires participent (et d'autres ateliers...), organisé des spectacles de marionnettes et bien d'autres encore ! Pendant 10 ans le concours de poésie destiné aux enfants des écoles de Solignac, du Vigen et de Saint-Maurice-les-Brousses a remporté un vif succès.

Les municipalités successives nous ont toujours soutenus, tant sur le plan moral que sur les plans matériel et financier, en nous versant une subvention de fonctionnement, la municipalité de Solignac y compris. En tenant un stand au vide grenier du premier mai (merci au Comité des fêtes de nous y accepter et aux généreux donateurs) et en participant aux marchés de producteurs de pays de Solignac nous dégageons une part d'autofinancement pour nos activités.

Alors merci aux municipalités du Vigen et Solignac, aux donateurs, aux autres associations avec lesquelles nous avons travaillé (et nous travaillons encore) et merci à tous ceux, enfants et adultes, qui participent à nos activités.

Nous vous donnons déjà rendez-vous le 30 septembre 2018 pour la huitième édition de la manifestation culturelle Méli Mélo de la Briance créée conjointement avec la municipalité du Vigen.

Ateliers du Père Castor à la bibliothèque

Le samedi 26 janvier, à partir de 15h, les bénévoles de l'association Culture et Loisirs Val de Briance - section bibliothèque - ont invité les enfants (et leurs parents) à participer à un atelier autour des livres du Père Castor.

Une trentaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, étaient présents, intéressés, très concentrés pour confectionner des vitraux, lanternes, ribambelles, dessins... Un atelier sur les enfants du monde leur était aussi proposé ! Tous semblaient heureux de participer, pas de répit pour les ciseaux, les crayons de couleurs et feutres ! Vers 18h, tout le monde s'est séparé, chacun emportant, comme à l'habitude, ses jolies créations... et en se disant à très bientôt pour de nouveaux ateliers. Le matériel était offert par la section animation de la bibliothèque.

Printemps des poètes

Pour la 19e édition du Printemps des poètes les bénévoles de la section bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance, ont de nouveau proposé aux écoles du Vigen et de Solignac de participer à l'élection d'« Élire et faire lire ».

Cette manifestation s'est déroulée en deux temps :

- Lecture à l'école des poèmes par les bénévoles de la section bibliothèque et les enseignants.
- Élection du livre de poèmes préféré.

Après préparation à la poésie et lecture de poèmes par les enfants et les enseignants, environ 150 enfants des écoles du Vigen et de Solignac ont dû élire leur poète préféré. Comme l'an passé, dans un souci d'éducation à la citoyenneté, l'élection s'est déroulée dans chacune des mairies, dans les mêmes conditions qu'un vote réel (isoloir, urne, carte d'électeur, signature de la liste d'émargement).
Les maires des deux communes, accompagnés d'un élu, présidaient le bureau de vote, les bénévoles avaient le rôle d'assesseurs. Les enfants, préparés par leurs enseignants, ont pris leur rôle très au sérieux. Après le dépouillement, fait par certains d'entre eux, ils ont élu, à une très grande majorité, *Danse Petite Lune* de Kouam Tawa (Éditions Rue du Monde).
Merci aux enseignants, à Madame le maire de Solignac et à Monsieur de maire du Vigen d'avoir, une fois de plus, participé à cette édition.

Les ateliers de Pâques à la bibliothèque.

Le samedi 24 mars 2018, la section bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance a organisé à la bibliothèque son traditionnel atelier de Pâques pour le plus grand plaisir des enfants.

Une quarantaine d'enfants a participé aux différents ateliers proposés et animés par les bénévoles et les bibliothécaires (souvent aidées des mamans – ou papas !). Ainsi, chacun a pu réaliser : petits paniers de Pâques, poule chaussette, petits poussins, lapins de toute nature, mobile, découpages de Pâques...
Un goûter et des chocolats de Pâques ont été offerts aux enfants. À la fin de la journée, chacun est reparti, comme à chaque atelier, ravi et fier d'emporter ses petites créations. L'accès à cette manifestation était gratuit, le matériel et le goûter étaient offerts par la section bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance.

Kévin a animé l'atelier mandalas le samedi 28 avril dernier

Méli-mélo de la Briance

8ème édition

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

LE VIGEN

Ouverture du salon à 10h00
15h30 Dictée d'autrefois
17h00 Remise du prix de la Briance

TOUTE LA JOURNÉE
Rencontres, dédicaces avec les auteurs
Exposition de photographies dans le **Centre Culturel Polyvalent**.
Atelier de travail avec le cuir
Créateurs d'art et exposition thématique **sous les châpiteaux**

30 AUTEURS ET LES EDITIONS DU PÈRE CASTOR

DES PHOTOGRAPHES de Photolim

DES CREATEURS D'ART

UN ESPACE JEUX EN BOIS

UNE EXPOSITION
Les hommes du Vigen morts pour la France en 14-18

Association Culture et Loisirs Val de Briance Section Bibliothèque
CL VB

le Vigen

entrée gratuite

Renaissance de Solignac-Le Vigen

L'association « Renaissance de Solignac-Le Vigen » a tenu son assemblée générale le 16 mars 2018 à la mairie de Solignac.

Le rapport moral a montré qu'en 2017 l'association a fait preuve de son dynamisme habituel avec, en particulier, l'organisation de trois concerts : concert Jeunes Talents, Concert Fleuri et Concert aux Chandelles. Une exposition de photos a eu lieu durant tout l'été dans l'abbatiale de Solignac, et de nombreuses autres actions de patrimoine ont vu le jour.
Le rapport financier, a révélé des finances saines. Comme chaque année l'association a bénéficié de subventions de la part des communes de Solignac et du Vigen, qui en sont vivement remerciées.

Le 23 mars 2018 a eu lieu le concert Jeunes Talents, toujours de grande qualité. Nous avons eu la joie d'avoir cette année la participation d'une jeune pianiste de talent de l'école de musique du Vigen : Olivia Letartre.

À vos agendas !

Quelques évènements à ne pas manquer entre juin et décembre :

- Exposition d'été dans l'abbatiale, en lien avec les Archives Départementales, du 28 juin au 30 septembre : *L'abbaye de Solignac au cours des siècles*.
- Vendredi 5 octobre : soirée rétrospective des 40 ans de l'association, à La Borie.
- Vendredi 21 décembre 21h : concert de Noël aux chandelles.

Composition du bureau 2018

- Présidente : Noëlle Gilquin
- Vice-présidents : Marie Françoise Thézard, Pierre Marie Vergnole
- Secrétaire Christine Hervy
- Secrétaire adjointe : Françoise Souni
- Trésorière : Jacqueline Coque
- Trésorière adjointe : Micheline Laurent

L'association est ouverte à tous les passionnés de patrimoine et de musique...

Cotisations 2018, donnant lieu à déduction fiscale :

- Membres actifs 16 €
- Adhérents 10 €
- Bienfaiteurs, 30€ .

Venez nous rejoindre !

Contacts

Noëlle Gilquin : 05 55 00 54 59
Christine Hervy : 05 55 00 41 44
renaissancesolignac@laposte.net
renaissancesolignac.site.voila.fr

Olivia Letartre

Château de Ligoure

Thibault Garcia

À vos agendas !

- Samedi 4 août à 20h45
  Château de Ligoure
  Eleftheria Kotzia
- Dimanche 5 août à 21h
  Église du Vigen
  Thibaut Garcia
- Mardi 7 août
  Château de Ligoure
  À 18h : concert « Jeunes artistes » et à 20h45 : guitare baroque avec Rafael Andia
- Jeudi 9 août à 21h
  Église du Vigen
  Duo bandoneon et guitare
- Vendredi 10 août à 19h
  Concert des élèves du stage de guitare de Ligoure.

Stage et festival de guitare au château de Ligoure

Le 39e stage/festival de « Guitare en France » aura lieu au château de Ligoure du vendredi 3 au samedi 11 août 2018 !

Ce stage est animé Eleftheria Kotzia, Rafael Andia et Thibaut Garcia.
C'est une rencontre autour de la guitare, unique en son genre.
La limitation du nombre de participants permet à chaque stagiaire de vivre une expérience musicale exceptionnelle en bénéficiant de l'appui et des conseils qui répondent à ses besoins.
Pour célébrer la 10ème édition en Limousin, la programmation des concerts « Nuits de la guitare du Vigen » verra se côtoyer différents modes d'expression musicale, tels que les musiques du monde, le baroque et la musique classique.

La Follembûche

C'est le joyeux nom d'une association de chanteurs et de comédiens Haut-Viennois, dont le siège est au Vigen, et dont le but est de réhabiliter l'opérette, un genre malheureusement souvent ringardisé !
Dans cette optique, un festival « Opération Opérette » aura lieu du 25 août au 1er septembre dans plusieurs communes de la Haute-Vienne, dont Solignac et le Vigen, dans des lieux divers, insolites, non conventionnels...

Dimanche 26 août

- 16h : Solignac / salle des fêtes
  Conférence illustrée sur l'histoire de l'opérette par Dominique Desmons et plusieurs autres chanteurs.
  Piano : Catherine Pourieux
- 17h : entre la salle des fêtes de Solignac et Le Vigen
  Balade en chansons animée par des étudiants chanteurs et comédiens du Conservatoire de Limoges et l'accordéoniste Jérôme Souille. Une promenade-spectacle en chanson avec des surprises au détour du chemin.
  Ouverte à tous et gratuite
- 18h : Villa Briance (chez l'habitant)
  Apéropérette et récital avec Charlotte Bonnet (soprano), Nathalie Marcillac (soprano), Olivier Montmory (ténor), Henri Pauliat (ténor) avec Catherine Pourieux au piano.
  Un petit apéritif dans les jardins et concert dans l'ambiance conviviale d'une maison de famille. Gratuit.

Mercredi 29 août
20h30 : Solignac / salle des fêtes
Électropérette avec Florence Kolski, Julie Lalande, Catherine Pourieux, Claude Gélébart et Aurélien Terrade.

Contacts
Facebook @lafollembuche

LA FOLLEMBÛCHE

Crowdfunding !

Sur HelloAsso l'association cherche à récolter des fonds pour le festival. Les dons sont possibles jusqu'à la mi-juin !
www.helloasso.com/associations/la-follembuche

Comité des fêtes

Beau temps et beaucoup de monde pour chiner dans les rues de la commune. Cette 26e Foire artisanale & vide-grenier du Vigen a été un succès !

À vos agendas !

Notez bien les prochains rendez-vous du comité des fêtes :

- Vendredi 13 juillet : feu d'artifice et bal populaire à la salle polyvalente
- Dimanche 23 septembre : rassemblement de voitures anciennes toute la journée place de la Briance : concours d'élégance et baptême de la route
- Samedi 6 octobre : loto.

Contacts

comitedesfeteslevigen @gmail.com
Facebook : comité des fêtes du Vigen
Myriam Chaillou : 06 37 34 97 37
Michèle Chassat : 05 55 00 49 36

Anciens combattants

Le jeudi 30 novembre 2017, la section des anciens combattants de Nexon, Solignac, Le Vigen, Janailhac, La Meyze, a tenu sa réunion annuelle, honorée par la présence de son président départemental Gérard Auzaneau, de son secrétaire départemental Jean-Claude Bessaguet et de Madame Emma Catalifaud, déléguée de l'UFLAC, et de Monsieur Fabrice Gerville-Reache, maire de Nexon.

Une douzaine de personnes du monde combattant était présente. Trois jeunes anciens combattants OPEX étaient présents.

Au cours de l'année, trois camarades nous ont quittés
- Monsieur Jean-Marie Faure, ancien président du Vigen,
- Monsieur Roger Brissaud, ancien maire du Vigen, dans sa 103e année
- et Madame Gilberte Frachet, veuve de Raymond Frachet, ancien président de La Meyze.

Une minute de silence a été observée en leur mémoire et à celle de tous nos morts.

Nos effectifs se stabilisent au nombre de 45.
Le point d'indice de notre retraite est actuellement de 52 points et la valeur du point d'indice est de 14,40, soit une retraite de 748,80 € depuis le 1er novembre 2017. Une aide peut être attribuée aux veuves nécessiteuses, par les services de l'ONAC de Limoges sous forme ponctuelle, en fonction de leurs revenus. D'autre part, une autre aide peut être attribuée aux veuves lors du décès de leur conjoint.
La ½ part due aux Anciens Combattants, est désormais attribuée à 74 ans au lieu de 75.

La campagne double
La campagne double a eu un retentissant dénouement pour mon compte personnel. Pour un séjour de 2 ans, dans la même unité combattante, il n'a été retenu en action de feu et de combat, que 65 jours et en raison des modalités d'arrondis, le pourcentage de ma pension demeure inchangé. Voilà le résultat de la campagne double, après de multiples tractations depuis des années, par les différentes associations, le résultat est vain.

La section, avec son drapeau, a participé, en cours d'année, à plusieurs commémorations du 8 mai, 11 novembre, ainsi qu'aux diverses stèles, à Nexon, au Vigen et à Jourgnac.

La composition du bureau a été sensiblement modifiée :
- Présidents d'honneur
  Monsieur Fabrice Gerville-Reache
- Présidents honoraires
  Monsieur Charles Meiraud
  Monsieur Jean-Marie Faure
  Monsieur Henri Laurent
- Président actif
  Monsieur Raymond Faye
- Vice-présidents
  Monsieur Georges Dufour
  Monsieur Richard Bonnet
- Membres du bureau
  Messieurs Pitrel, Rabaud, Belair, Demazeau, Pradeau, Pollet, Defaye, Javerliac, Faye M., Faye D., Jardel, Meiraud P.
- Secrétaire général
  Monsieur Raymond Faye
- Trésorier
  Monsieur Roger Giry
- Porte-drapeau titulaire :
  Monsieur Georges Dufour
- Suppléant
  Monsieur Jean-Luc Pradeau

Un vin d'honneur a clôturé la séance. Un repas convivial a été servi au Restaurant Massy à Nexon a clôturé cette réunion.
Le président, Raymond Faye

L'une des demandes de l'association

La voix de la route 704

Restons mobilisés ! Les 180 adhérents de La Voix de la Route 704 et tous ceux qui soutiennent l'association, demandent la remise à plat du projet d'aménagement de la RD 704 au Sud du Vigen.

Nos raisons
Les deux carrefours-plans, situés de part et d'autre du créneau de dépassement, vont créer des sorties dangereuses pour les habitants des villages et des risques de collision importants pour les usagers de la 704. La circulation locale va être détournée vers des routes minuscules, complètement inadaptées.

Nos propositions
- Nous voulons un projet cohérent, de Limoges à St Maurice-les-Brousses/La Plaine, qui apporte une vraie sécurité à tous.
- Nous demandons l'aménagement du carrefour Route du Chatenet, pour rejoindre Boissac et les Crouzettes et desservir, en toute sécurité, les villages situés de part et d'autre de la 704.
- Nous demandons que soit sécurisée l'intersection de Plaisance.
- Nous voulons que le tracé soit amélioré et les courbes dangereuses atténuées.

Une attitude des décideurs inadmissible
Informations non communiquées, pétitions ignorées, c'était l'étape de la « sourde oreille ». Est ensuite venue l'étape des « mises en cause », celle du commissaire-enquêteur, celle des élus s'intéressant aux propositions de notre association. En 2018, place à « l'intimidation », avec, en janvier, un important déploiement de gendarmerie, empêchant la diffusion de nos informations. En avril, fête du printemps, le département rase une colline boisée, ne respectant pas son propre planning. Habitants et automobilistes ont été très choqués par cette manière de faire. Un journal quotidien fait alors le point, oubliant l'existence de notre association.

Et pourtant, rien n'est joué
Le juge administratif, saisi par l'association, n'a pas décidé.
Le dossier est à l'étude. Nous tous, habitants et usagers plaçons notre confiance dans la justice et dans cet ultime recours, pour que la sécurité des usagers soit préservée.

Contacts / Rejoignez-nous !
lavoixdelaroute704@gmail.com

Les Galoupiots

Voici la composition du bureau des Galoupiots :
- Jérémy Seguin : président
- Vincent Rascol : vice-président
- Véronique Nadaud : trésorière
- Nathalie Barrier : vice-trésorière
- Klervïa Doré : secrétaire.

Cette année nous avons organisé un « goûter magique » avec le magicien Tao le 4 mars 2018, événement qui a remporté un grand succès !
Le 26 mai 2018 a eu lieu la fête mondiale du jeu, en partenariat avec la section Bibliothèque, place de la Briance au Vigen.
Le 29 juin 2018 notre traditionnelle kermesse !

En plein mois d'avril, crime contre l'environnement

AAPPMA Vienne Briance

Assemblée générale
L'AAPPMA Vienne Briance (Solignac - Le Vigen - Boisseuil) a tenu son assemblée générale le dimanche 21 janvier avec une participation un peu plus importante que les années précédentes. Mais surtout, il y avait des personnes intéressées par le fonctionnement d'une AAPPMA et le devenir de la pêche.

- Le président a relaté les manifestations de 2017 : les alevinages, les travaux réalisés à sa demande, notamment l'enlèvement d'embâcles en amont du pont du Vigen. Ces travaux ont été réalisés par le syndicat d'aménagement de la Briance, heureusement quelques jours avant la montée des eaux.
- Le trésorier a présenté le bilan financier en parfait équilibre. Nous avons même quelques adhésions supplémentaires, certainement dûes au travail sérieux mené depuis quelques années.
- Gilbert Bouchet, président du groupement des AAPPMA de Limoges, auquel nous appartenons, nous a fait un bilan des travaux réalisés sur les étangs et terrains appartenant au groupement.
- Pour clore cette assemblée générale c'est Daniel Eudenbach, vice-président de la fédération départementale qui, comme à son habitude a su captiver l'auditoire avec les réalisations de la fédération pour aider la pratique de la pêche en général, mais aussi l'initiative des jeunes à ce loisir. Ensuite il a répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées.
- Cette assemblée s'est terminée par le pot de l'amitié au cours duquel la discussion a continué dans une atmosphère des plus sympathiques.

Thé dansant
Le 25 février, l'AAPPMA organisait son annuel thé dansant à Boisseuil, salle du Crouzy. Ce sont 251 danseurs qui ont pu se dégourdir les jambes grâce à l'orchestre de Jean-Pierre Roy. Vers 17h, un petit goûter a permis à tout le monde de reprendre des forces. Puis, c'est jusqu'à 19h30, que les valses, tcha-tchas, tangos et autres madisons ont permis de terminer cet agréable après-midi que beaucoup ont trouvé trop court.

Ouverture de la pêche à la truite
Le 10 mars, c'était l'ouverture de la pêche à la truite. Pour préparer cet évènement, l'AAPPMA avait déversé 60 kg de truites arc-en-ciel sur le parcours loisirs et 100 kg sur le reste de notre parcours. Il semble que les poissons n'étaient pas très « mordeurs » mais le temps était agréable. Le casse-croûte entre copains a vite compensé le manque d'appétit des truites.

Contacts
michel.pestourie0543@orange.fr
Facebook : AaappmaVienneBriance

Les Cavaliers de la Briance

Les Cavaliers de la Briance ont réuni une trentaine de licenciés et d'adhérents ce 17 mars 2018 afin de faire le bilan de l'année écoulée.

Le trirando, sous une météo estivale, a été en demi-teinte au regard du nombre de participants, nous envisageons une plus grande diffusion pour l'édition prochaine qui se déroulera le 20 mai 2018.
Rendez vous à 9 heures sur le stade du Vigen, deux parcours seront possibles : un de 12 km, et un de 20 km. Pour votre sécurité nous vous demanderons de porter un casque à cheval, comme à vélo.
Cette manifestation est, avant tout, basée sur la convivialité et la bonne humeur. Venez partager ce moment avec nous, déguisements autorisés, de nombreux lots et prix spéciaux seront délivrés, n'hésitez pas à demander plus d'informations.

L'endurance, avec une météo plus mitigée, a été un succès ; nous continuerons nos efforts de communication pour recevoir au moins le même nombre de cavaliers, venant d'aussi nombreuses régions. L'accent sera mis sur les prix et lots à gagner, tout en conservant un prix d'engagement le plus bas possible, cela n'est bien évidemment possible que grâce a nos partenaires, et aux communes de Solignac et du Vigen.

Nous tenons également à remercier nos bénévoles dévoués, présents à nos côtés depuis de nombreuses années.

À vos agendas !

Rendez-vous les 8 et 9 septembre prochains, pour parcourir de 20 à 2x65 km sur les beaux chemins du Limousin.

Contacts

Si vous êtes intéressés, vous pouvez rejoindre notre équipe. Plus de renseignements sur Facebook @cavaliersdelabriance.

Loisirs Form'

Venez nous rejoindre, dans un esprit amical et convivial, notre association propose des activités sportives et ludiques pour un coût modéré.

Les 2 sections (Initiation à la Danse et Stretching) ont maintenant 26 ans d'existence, et connaissent un succès qui ne se dément pas, d'année en année.
La section « Initiation à la danse » s'adresse à des enfants à partir de 5 ans qui découvrent ainsi les bases de cette discipline et pourront plus tard s'orienter selon leur goût vers l'un ou l'autre type de danse : Classique, Jazz, Moderne.
La section stretching s'adresse plutôt à des adultes, c'est une gymnastique douce basée sur les étirements, idéale pour combattre stress et fatigue, complément indispensable à bien d'autres sports.
Les cours sont assurés par des intervenants diplômés.
N'hésitez pas à faire une séance d'essai sans engagement, les mercredis à 18h30 salle polyvalente pour le stretching, le jeudi à 17h45 au foyer des jeunes, pour la danse.

Contact

loisirsform@gmail.com

U.S.S.V.

Le club de l'Union Sportive Solignac Le Vigen compte, pour la saison 2017-2018, 195 licenciés toutes catégories confondues, et de nombreux sympathisants :

- 1 équipe vétérans
- 3 équipes séniors masculines
- 1 équipe séniors féminines
- 1 équipe U17 en entente avec Condat sur Vienne
- 2 équipes U15 en entente avec Bosmie l'Aiguille
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11 en entente avec Boisseuil
- 2 équipes U9
- et 2 équipes U7

Les résultats sportifs de nos enfants sont dans l'ensemble très satisfaisants.
Focus sur les équipes séniors : après 3 saisons compliquées, l'équipe première joue à nouveau les premiers rôles dans sa poule de deuxième division district. L'équipe B enchaîne les bons résultats et est en bonne position pour accéder au niveau supérieur. Quant à l'équipe 3, créée cette année, elle se situe en milieu de tableau malgré des difficultés récurrentes pour composer une équipe.

Pour finir, les féminines ne cessent de progresser et les résultats sont de plus en plus encourageants. À noter un beau parcours en coupe, en espérant un premier titre dans leur catégorie. Notre club se veut très familial et nous accordons une attention toute particulière à la bonne humeur et à l'esprit collectif. Nous portons fièrement et avec honneur les couleurs de nos communes sur l'ensemble du département.

Nous profitons de ces quelques lignes pour lancer un appel à toutes les personnes qui souhaitent s'investir. Dans notre association, toutes les compétences sont les bienvenues. Nous manquons cruellement de bénévoles dans tous les domaines.

Pour nous suivre ou obtenir des renseignements complémentaires :
www.ussolignaclevigen.fr
Amitiés sportives

Contacts
ussv87@gmail.com
www.ussolignaclevigen.fr
Facebook : Union Sportive Solignac Le Vigen

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Votre actualité sur Facebook !

Créez votre propre page Facebook et invitez-nous à la liker, nous relaierons votre actualité avec plaisir !

YOGA Cœur à corps

Deux cours de yoga sont proposés désormais au Vigen, dans le foyer des jeunes, le mardi.

- De 18h à 19h, cours réservé aux débutants, pour apprendre les bases de la respiration et mobiliser le corps en douceur.
- De 19h15 à 20h30, cours pour les personnes ayant déjà fait du yoga, se terminant par quelques minutes de méditation.

Le Viniyoga enseigné par Dominique est adapté à la personne et caractérisé par une progression par étapes, au cours de la séance et au cours de l'année. Le yoga apporte plus de clarté intérieure et de recul dans notre vie quotidienne. Il nous fait prendre conscience de ce qui est bon pour notre corps, de ce qui ne lui convient pas, et il en va de même pour notre psychisme : ainsi nos relations avec les autres et avec l'environnement deviennent de plus en plus justes.

À vos agendas !

Le foyer des jeunes n'est plus assez grand pour satisfaire toutes les demandes, il sera prudent de s'inscrire le plus tôt possible pour la rentrée de septembre 2018 !

Contacts
Dominique Guillemain d'Echon
06 86 79 44 77
domiguillemain@wanadoo.fr

Souffle de vie

L'association « Souffle de Vie » a vocation de promouvoir une pratique simple et essentielle : la pleine conscience.

La pratique de la pleine conscience est innée chez le bébé et l'enfant mais en grandissant nous nous éloignons de cette ressource pourtant si précieuse. Il s'agit de pleinement porter son attention sur le moment présent.

Comme le flux de la pensée génère des ruminations légères parfois intenses ou envahissantes, chaque jeudi soir, nous nous entrainons à muscler notre qualité d'attention à travers divers exercices conscients. Ainsi nous cultivons notre capacité à capter les petits bonheurs jour après jour. L'association, en plus de cette pratique hebdomadaire, organise des stages alliant pleine conscience à une pratique complémentaire.

Informations pratiques & inscriptions
Stéphanie Da Rocha
06 63 15 04 90
souffledevie87@gmail.com
souffledevie.weebly.com
Facebook : Souffle de Vie 87 - Méditation de Pleine Conscience

Aïkido Club Val de Briance

Les 21 et 22 avril, le club d'aïkido organisait un week-end de stage.
C'est ainsi que les membres du club et des représentants de clubs amis (Ceyrat 63 et Moulins 03) se retrouvèrent au dojo du Val de Briance pour un entraînement intense dirigé par Thierry Chesnel, 5e dan Aïkikaï de Tokyo, du dojo de Noirmoutiers.
Dans la bonne humeur et avec sérieux, chacun s'est investi dans le travail proposé autour des bases de l'aïkido, fondé par Maître Morihei Ueshiba, transmis à Thierry Chesnel par Maître Hikitsuchi 10e Dan au cours de nombreux séjours à Shingu (Japon).
Séances de travail entrecoupées de moments conviviaux : pique-nique partagé, dîner apprécié au « Quatre », rafraîchissements bienvenus par les 28e ambiants !
Merci pour le soutien logistique des mairies du Vigen et de Solignac !

Contacts
Dojo de Solignac, avenue St-Éloi
Anne Grimault
05 55 04 13 52 / 06 84 51 79 09

Clin d'œil sur...

La dégustation des vins, « mets » aussi…

La démarche de l'amateur de vin est un apprentissage personnel, basé sur la volonté de partage, de savoir vivre et soutenue par une méthode de dégustation. L'amateur de vin goûte avec ses sens (visuel, olfactif, gustatif, tactile, auditif…), sa sensibilité, son expérience, ses souvenirs…
Déguster n'est pas boire, déguster c'est :

- **Se mettre en condition de dégustation**
  - Le lieu : sans odeur, bien éclairé, nappe blanche…
  - Le dégustateur : être en forme (ne pas être enrhumé), ne pas déguster après un bon repas, ne pas fumer avant la dégustation, ne pas se parfumer, avoir du temps…
  - Les heures : avant le repas de midi ou du soir.
  - Le verre adéquat.
  - La température de service du vin.
  - La décantation ou pas du vin.
- **Dérouler un processus rigoureux**
  - Examen visuel : couleur, limpidité, fluidité ;
  - Examen olfactif : intensité, qualité, arômes primaires (sols et cépages), arômes secondaires (vinification), arômes tertiaires (vieillissement) ;
  - Examen gustatif : acidité, tanins, amertume, alcool, corps.
- **Analyser, comparer, identifier :** un arôme, une saveur…
- **Mémoriser :** odeur, saveur, couleur, cépage, terroir…
- **Communiquer :** commenter, échanger, partager Exprimer ses sensations est l'aboutissement de la dégustation comme une explication de texte transformant ce produit gastronomique en une fête sensorielle.
- **Raconter l'histoire de ce breuvage** (interaction de la nature et de l'homme), le vin parle à ceux qui savent l'écouter.
- **Proposer** les meilleures associations mets /vins.
- **Vérifier** les millésimes de votre cave
- Et **déguster** avant qu'il ne soit trop tard.

Et surtout restez modeste face à cette complexité. Mais n'oubliez pas que le vin c'est comme les femmes, trop tôt c'est un crime, trop tard ce sont des regrets, et à consommer avec modération !
Ci-après un très beau poème qui résume bien la dégustation des vins. J'ai rapidement tenté de vous faire partager une passion, à vous de proposer pour une nouvelle aventure…

L'art de déguster de René Sauts

Quand du bon vin tu dégusteras
Pour le faire sérieusement
Le pied du verre tu tiendras
Comme il sied convenablement

La robe tu observeras
Au travers d'un éclairement
Les tons, les teintes tu admireras
Et tous leurs étincellements

Au verre tu imprimeras
Un léger mouvement tournant
Et ainsi tu respireras
Les arômes agréablement

Alors le vin tu magnifieras
En le buvant joyeusement
Et l'amitié dispenseras
Autour de toi allègrement.

Le verre alors tu reposeras
Pour en parler évidemment.

Après, des lèvres aspireras
Quelques gouttes très doucement
Tes papilles humecteras
Ainsi dans un enchantement.

Avec la langue tu écraseras
Le nectar tout en le mâchant
Enfin…ce vin tu avaleras
A petits coups très calmement.

A mesure qu'il glissera
Vers ton estomac lentement
De sa chaleur t'enivreras
Alors voluptueusement.

Et ainsi où que tu seras
Devant un verre évidemment
Ambassadeur on te classera
Œnophile et buveur savant.

Agenda

Fête des écoles

Vendredi 29 juin → 18h

Groupe scolaire La Fontaine

Feu d'artifice, suivi d'un bal

Vendredi 13 juillet → 22h30

Le Vigen, salle polyvalente

Commémoration à la stèle du Mas du Puy

Dimanche 12 août → 10h

Bourse aux oiseaux de cages et de volières

Dimanche 16 septembre

Organisée par l'association ornithologique du Vigen

Salle polyvalente

Voitures anciennes

Dimanche 23 septembre

Organisé par le Comité des fêtes

Place de la Briance

Méli Mélo de la Briance 8e édition

Dimanche 30 septembre → 10h

Programme page 22

Loto du Comité de fêtes

Samedi 6 octobre → 20h

Salle polyvalente

Spectacle du Club de l'amitié

Samedi 10 & dimanche 11 novembre

Salle polyvalente

Commémoration de la fin de la guerre 1914-1918

Dimanche 11 novembre → 11h

Rendez-vous devant le monument aux morts pour toutes les personnes qui désirent s'associer à cette journée du souvenir.

Agapes des Sages

Dimanche 25 novembre → 12h

Le Vigen, salle polyvalente

(Modalités d'inscription : voir page 7)

Ateliers de Noël pour les enfants

Samedi 8 décembre → 15h

Bibliothèque Louise-Michel

Concert de Noël aux chandelles

Vendredi 21 décembre → 21h

Organisé par Renaissance de Solignac -Le Vigen

Abbatiale de Solignac

C'est la vie...

État civil depuis décembre 2017

Naissances

- BONNET Tilyan, Jean 8 décembre 2017
- DENIZOU Louise, Maryline 28 déc. 2017
- DESPIN Luce, Christine, Catherine 29 décembre 2017
- BAUSSET Aloïs, Jean, Henri 3 janvier 2018
- DENANT Jules, Maxime 15 janvier 2018
- SAILLANT Tiphaine 20 janvier 2018
- BERTRAND-MAPATAUD Henri, Marie, Jean 29 janvier 2018
- BRANDY Maxence, Michel 13 février 2018
- KHOLER Jeanne, Patricia, Jacqueline 1er avril 2018
- DUFOUR Juliette, Denise 8 avril 2018
- LEMOINE Elias, Livius 1er mai 2018
- BIDEAU Anaëlle, Joséphine 11 mai 2018
- FERREIRA Rùben 11 mai 2018
- XISTE Vadim, Victor 16 mai 2018

Mariages

- ROUGIER Francis & LUVETAMA SUNDA Henriette 30 décembre 2017

Décès

- DESHAYE Louis 22 décembre 2017
- DE CASO GARCI Laurent 25 janvier 2018
- LAVERGNE Jacques 6 février 2018
- HEBRAS Ginette 9 février 2018
- MALITTE Jean 13 février 2018
- ROSIER Armand 6 mars 2018
- ROMEC Serge 17 avril 2018

Informations pratiques

Mairie du Vigen

Horaires
Lundi-vendredi
8h30-12h / 13h30-17h30
Contacts
1 place Adrien-Delor - 87110 Le Vigen
Tél. 05 55 00 51 17
mairie-le-vigen@orange.fr
Site www.levigen.fr
Facebook Le Vigen Commune

Agence postale

Horaires
Lundi : 13h50-16h15
Mardi-vendredi : 9h-12h / 13h50-16h15
Samedi : 9h-12h
Contacts
Tél. 05 55 30 80 19

Bibliothèque Louise-Michel

Horaires
Lundi, mardi, vendredi : 16h-18h30 (18 h en hiver). Mercredi : 9h30-11h30 / 14h-18h. Samedi : 10h-12h
Contacts
Tél. 05 55 00 53 73
bibliotheque-le-vigen@orange.fr

Bornes à verre

Leycuras : entrée du lotissement.
Puy Méry : à proximité de l'ancienne école.
Bourg : parking en face de la Place-de-la-Briance.
Les Farges : parking en haut du lotissement et délaissé, rue Turgot.
Le Chatenet : route du Chatenet, juste avant le lavoir.
Boissac : à proximité de l'abris bus, à l'embranchement du chemin des Vergnades.

Du changement pour les encombrants

À compter du 1er juillet 2018 : ramassage à domicile **une fois par semestre** le 2e mardi juin et de décembre. Inscription en mairie au plus tard la semaine précédente. **Prochaines collectes :** mardi 11 décembre 2018 et mardi 11 juin 2019.

Déchetterie

La plus proche : rue Léonard-Samie (Zone de Romanet) à Limoges.
Ouverture tous les jours sauf le lundi 9h-12h30 / 14h-18h

Déchets ménagers

- **Déchets ménagers non recyclables**
Poubelle verte : le lundi après-midi
- **Déchets ménagers recyclables**
Poubelle bleue : le mercredi après-midi, tous les quinze jours, les semaines paires. La gestion des déchets est l'une des compétences de Limoges Métropole :
www.agglo-limoges.fr

Chaque année, les collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables ne sont pas organisées uniquement les 4 jours fériés suivants : 1er janvier, 1er mai, 14 juillet et 25 décembre.

En images

Les culs noirs, voir p.5

Foire artisanale et vide grenier du 1er mai, voir p.25

Commémoration du 8 mai

Le magicien des rues, voir p.25

La Briance mobile , voir p.17

mairie

le Vigen information

printemps-été 2018

Prochain numéro

HIVER 2018

À bientôt !